

Partenariat entre la Fédération nationale des SCoT et l'Office français de la biodiversité

Dossier de la rédaction de H2o
November 2022

À l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales, le président de la Fédération nationale des SCoT (schéma de cohérence territoriale) et le directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB) ont conclu un nouveau partenariat pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans la planification territoriale. La Fédération des SCoT a présenté une étude intitulée : "S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement : choisir pour ne pas subir !". Cette publication, à laquelle l'OFB a contribué, a vocation à aider les élus et leurs techniciens à identifier les questions à poser et à définir un cadre de réflexion notamment sur la définition des besoins, la création de valeur, les conditions d'urbanisme appropriées par les habitants, la qualité du dialogue local ou le rôle des espaces non bâtis comme épicentre de transitions. La Fédération s'attachera à essaimer les bonnes pratiques en termes d'intégration de la biodiversité dans les SCoT grâce à une publication spécifique en 2023 que l'OFB diffusera dans ses centres de ressources. Beaucoup de travaux sur les sols concernent les espaces agricoles alors qu'avec la mise en œuvre de l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette), l'enjeu est aussi d'inclure cette question dans l'enveloppe urbaine. La définition d'un gradient de naturalité du tissu urbain, en croisant par exemple plusieurs critères, comme l'indice de perméabilité des sols, le taux d'occupation des sols par le végétal ainsi que la diversification des strates végétales, pourrait permettre de renforcer la place accordée aux sols vivants dans la planification territoriale. Pour cela, la Fédération nationale des SCoT s'inspirera de la démarche initiée par la Métropole de Tours pour créer en 2023 la méthodologie d'un atlas des sols déclinable sur l'ensemble des territoires de SCoT.

OFB